

CONDITIONS DE MONTE

Chaque propriétaire de poulinière utilisant les étalons provenant de la l'écurie de Clémence Faivre reconnaît les conditions suivantes pour toutes relation commerciale en cours ou à venir.

Merci de passer vos commandes de semence par mail ou par téléphone.

Les informations suivantes doivent être fournies sur la commande de semence :

- **Étalon désiré**
- **Nom et adresse complète du propriétaire de la poulinière**
- **Adresse de livraison si différente de celle ci-dessus**
- **Données sur la poulinière (Nom, N de Sire, copie de ses origines, âge)**

Merci de nous faire parvenir les certificats de saillies au début de la saison de monte.

Les frais de saillie sont dus avant la première insémination.

Merci de bien vouloir noter qu'en cas de transfert d'embryon, les frais de saillies pour chaque transfert utérin sont à acquitter.

En cas de plusieurs lavages utérins réussis, une remise sera bien-sûr accordée. La délivrance du certificat de saillies ainsi que la transmission à la fédération ne seront effectués qu'une fois les frais de monte sont réglés.

Les livraisons de la semence fraîche en France sont possibles en l'espace de 24 heures.

Les frais de transport (100€) et certificat sanitaire (30€) sont à la charge de l'éleveur.

Les coûts de demandes spéciales comme l'envoi express ou le week-end peut dévier. Prix sur demande.

La semence délivrée restera la propriété de Clémence Faivre jusqu'à complet paiement.

Si un étalon n'est pas disponible à court terme au cours de la saison de monte pour des raisons spécifiques (participation à un spectacle, maladie, etc...) nous vous proposons, dans la mesure du possible, de substituer par du sperme congelé, ou un autre étalon de votre choix. Seul l'étalon dernier utilisé sera facturé.

Aucune réclamation ne peut être faite pour les remboursements de frais de saillies.

Les poulinières sont mises en pension aux risques et à la charge du propriétaire.

Les inséminations et les soins (prélèvements, examens gynécologiques, etc...) sont effectués par le vétérinaire du centre.

Les inséminations sont uniquement effectuées après un examen des follicules par le vétérinaire du centre. Merci de vous rappeler que des prélèvements seront nécessaires.

En ce qui concerne les poulinières qui sont vides ou qui ont avortées, vous recevez un crédit de la moitié des frais de saillies de l'année déjà réglée, après confirmation par un vétérinaire qui devra remplir une attestation avant le 1^{er} décembre. Si le document n'est pas présenté avant cette date, une réduction ne sera malheureusement pas possible. Les poulinières qui sont inséminées pour la 1^{ère} fois après le 1^{er} juillet de la saison de monte en cours et qui sont vides, auront droit à une saillie gratuite dans la même catégorie de ce prix. Dans ce cas, un certificat vétérinaire est aussi nécessaire et doit être présenté avant le 1^{er} Décembre.

Sperme congelé : Nous avons en stock sperme congelé de presque tous nos étalons et vous pouvez acheter une seule dose d'insémination (3 paillettes). En ce cas vous devez nous envoyer un conteneur approprié pour le transport ou vous pouvez l'empreinter à notre vétérinaire pour 200€. La demande doit nous être adressé en avance (environ 5 jours avant) puisque la préparation et l'envoie dure plus longtemps que la semence fraîche.

Le sperme congelé ne peut être revendu.

Cette offre s'adresse uniquement à l'éleveur.

Contractant : Clémence Faivre

Contrats de commandes de semences sont réglés par la loi française.

Veillez noter nos coordonnées bancaires :

Titulaire du compte : Clémence Faivre Horse Show

IBAN : FR76 1802 5208 0008 0001 3926 066

BIC : CEPFRPP802

Veillez noter le nom du propriétaire sur chaque virement. Merci